

AFFAIRE N° 19

ACOMPTÉ sur subvention départementale au Chef Lieu

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 7 Avril 1955

Mesdames,

Messieurs,

Une subvention de 100.000 Frs a été versée par la Trésorerie Générale au Budget de la Commune pour l'exercice 1955, à valoir sur la subvention de 600.000 Frs votée par le Conseil Général au profit de la Commune de Saint-Denis, Chef-Lieu du Département.

J'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, l'inscription de cette subvention au Budget de la Commune de 1955, savoir:

En recettes au Chap. XVI - article 4 "Subvention pour charges spéciales du Chef-Lieu .....	100.000 Frs
En dépenses au Chap. <del>XXII</del> <sup>XXX</sup> - article 3 "Subvention <sup>H = Réception des personnes amovibles</sup> au Comité des Fêtes .....	100.000 Frs

*Vu et soumis à l'approbation de Monsieur de Puget au Conseil Municipal le 10 Mai 1955 le Secrétaire Général le Chef de Division délégué Signé: F. Carubert*

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

*approuvé  
St Denis le 12 Mai 1955  
J. le Puget et par délégué  
le Secrétaire Général p.i.  
Signé: P. Chastelmay*